

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 11.24 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2024

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 15
- Votants : 18 (3 procurations)
- Suffrages exprimés : 18 (18 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le huit avril deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch à Lazer, sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Présents : ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre et TENOUX Gérard.

Représentés : ARLAUD Véronique représentée par GARCIN Martine à qui elle a donné procuration
DURANCEAU Damien représenté par MORENO Juan à qui il a donné procuration
GAY Robert représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration.

ORDRE DU JOUR : Marché de travaux de remise aux normes des installations électriques des bâtiments intercommunaux

Les installations électriques des bâtiments de la CCSB sont soumises à des vérifications périodiques annuelles.

Les bilans de ces contrôles périodiques font état de plusieurs équipements qui ne sont pas aux normes.

Afin de mettre en conformité ces bâtiments, il convient de réaliser des travaux d'électricité sur les bâtiments suivants :

- Bâtiment siège de Sisteron et bâtiments de Lazer, Garde-Colombe et Serres
- Déchetteries : Barret-sur-Méouge, Clamensane, Lazer, Orpierre, Rosans, Serres et Val-Buëch-Méouge,
- Espaces France Service : La Motte-du-Caire et Valdoule,
- Locaux à vocation touristique : Laragne-Montéglin et Le Caire,
- Agence Postale Intercommunale de Monétier-Allemont,
- Domaine de la Germanette à Serres,
- Garage des véhicules de collecte des ordures ménagères à Sisteron,
- Ateliers de la zone d'activité du Val Durance à Sisteron,
- Local du service d'instruction des Autorisation du Droit des Sols à Sisteron.

Le montant de cette prestation étant estimé à 45 000 € HT (54 000 € TTC), la consultation serait lancée sous la forme d'une procédure adaptée.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve le lancement du marché de remise aux normes des installations électriques des bâtiments tel que décrit ci-avant;

- autorise le président ou son représentant à attribuer le marché à la ou les entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation ;
- autorise le président ou son représentant à signer et notifier le marché à la ou les entreprises retenues, ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 16 AVR. 2024